



NEWSLETTER #25

RÉNOVATION DES PONTS

40 millions d'euros pour aider les petites communes

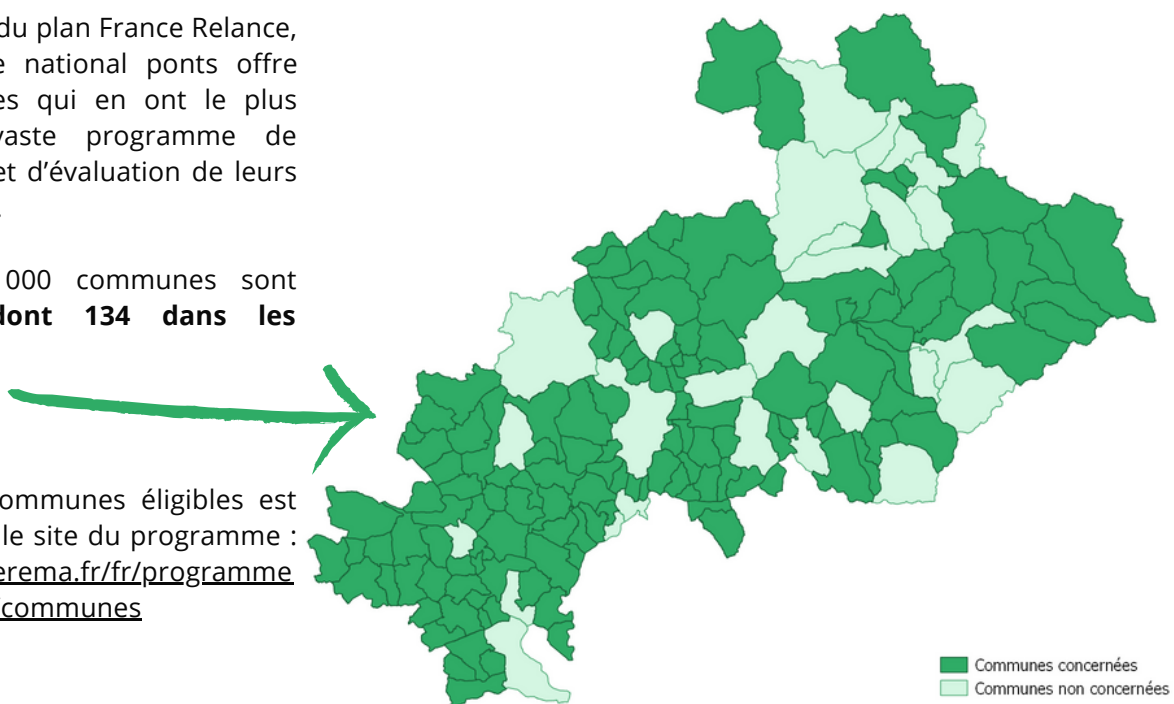
Les ouvrages d'art tels que les ponts sont bien souvent indispensables à la desserte des villes et villages, qui plus est dans un département de montagne où les reliefs, les torrents et les rivières composent le paysage.

Pour autant, ce sont des biens qui nécessitent **un entretien et une surveillance régulière, avec des coûts parfois importants à supporter**. Le plan France Relance vise à soutenir les communes rurales dans cette charge.

Dans le cadre du plan France Relance, le programme national ponts offre aux communes qui en ont le plus besoin un vaste programme de recensement et d'évaluation de leurs ouvrages d'art.

Près de 28 000 communes sont concernées **dont 134 dans les Hautes-Alpes**

La liste des communes éligibles est accessible sur le site du programme : <https://www.cerema.fr/fr/programme-national/ponts/communes>



Ce programme national se déroulera en **2 phases** sur **2 ans** (2021-2022) et sera conduit par le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement).

La première phase consiste à faire l'inventaire large des ouvrages sur les communes éligibles et **volontaires**.

La deuxième phase consiste en des évaluations **plus approfondies** des ouvrages les plus sensibles.

Un « Carnet de Santé » sera remis aux communes, leur permettant une meilleure estimation de l'état des ouvrages et des suggestions de surveillance et d'entretien.



Début février 2021, le CEREMA a adressé un courrier à l'ensemble des communes éligibles afin qu'elles puissent s'inscrire dans le programme si elles le souhaitent (inscription via le lien inclus dans le courriel).

Pour les communes éligibles n'ayant pas reçu ou ne retrouvant pas le courriel, il est possible de se faire connaître à l'adresse suivante : contact-programmeponts@cerema.fr.

La date limite d'inscription (exclusivement en ligne) à la première phase d'inventaire est le **31 mars 2021**.

JE SUIS ÉLIGIBLE ET
SOUHAITE BÉNÉFICIER DU DISPOSITIF :
JE RÉPONDS AVANT LE 31 MARS 2021